

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
Séance du 14 octobre 2015

Le 14 octobre 2015, à 19h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Marie-José CARLAC, Maire.

Présents : Marie-José CARLAC, André PERON, Alain PERRON, Annie LE GOFF, Monique LE CREN, Jean-Paul HARRE, Michel LE ROUX, Hélène LUQUOT, Géo MEESTERBERENDS, Natacha SANNIER, Nathalie BOULBEN, Christian LE FLOCH.

Absents ayant donné pouvoir : Isabelle HELOU à Marie-José CARLAC, Françoise TROUBOUL à Monique LE CREN, Cédric CAUDEN à André PÉRON

Secrétaire : André PÉRON

Secrétaire adjointe : Camille MICHEL

Date de convocation : 9 octobre 2015

Les procès-verbaux des séances du 24 juin 2015 et du 26 août 2015 sont adoptés.

1) REUNIONS

Hélène LUQUOT et André PERON, référents à la sécurité routière, ont assisté à une journée d'information le 14 octobre à BAUD organisée par la DDTM 56. Matin : détail du 9^e concours « Gastounet 2015 » ayant pour but de sensibiliser les jeunes. Les élèves peuvent pour la 1^{re} fois cette année réaliser une oeuvre collective (et pas seulement individuelle) sur la sécurité (format imposé du support de 118x84 cm) qui sera soumise à un jury départemental, avec récompense aux lauréats en juin 2016. Une classe de l'école communale participe au concours qui sera intégré aux TAP. Pour mémoire, 113 communes avaient participé en 2014, pour 600 classes et 8554 dessins à départager. Après-midi : sur le thème « peut-on encore améliorer la sécurité des transports scolaires ? », analyse de cas concrets avec accidents qui auraient pu être évités ; présentation de travaux réalisés (Sulniac), ou qui vont être réalisés (Le Faouët) pour intégrer les cheminements et arrêts de cars dans les zones urbaines.

2) TRAVAUX

Tous les travaux de voirie détaillés au précédent conseil (hors rue de la Mairie) ont été réalisés et réceptionnés,

- quelques réserves mineures restent à lever,
- le chantier de Miné Meur, prévu au marché 2015, est reporté début 2016 pour cause d'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique, dans le cadre d'un vaste chantier allant de Nordréhan à Roscoat.

Les travaux rue de la Mairie doivent théoriquement débuter le 16 novembre prochain. L'élaboration future du planning par tous les intervenants fera l'objet d'une communication aux usagers qui doivent s'attendre à des perturbations durant plusieurs semaines.

3) ENFANCE – VALIDATION DU PEDT (Projet éducatif territorial)

Le Maire informe le Conseil Municipal de la validation d'un PEDT par le comité de pilotage mis en place pour l'application et le suivi de la réforme des rythmes scolaires, le 11 mai dernier. Elle explique qu'un PEDT formalise une démarche permettant aux communes de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, en restant toutefois centré sur les activités périscolaires.

Elle ajoute que la réalisation d'un PEDT n'est pas obligatoire mais le devient, notamment pour bénéficier du fond de soutien pour l'organisation d'activités périscolaires (fonds d'amorçage).

Le PEDT fera l'objet d'une convention multi-partenaire entre la Commune, la Direction Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN), la Caisse d'Allocations Familiales ainsi que la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés de valider le Projet Educatif de Territoire et autorise le Maire à signer la convention multi-partenaire dont il doit faire l'objet avec la DASEN, la CAF et la DDCS.

Commission des jeunes :

Un souhait semble prioritaire : création d'un City (terrain multisports) de 21x13 m, dont le coût estimatif est de 80 K€ subventionnable. Dossier à affiner : quelles subventions, y compris la FFF si terrain utilisé par le club de foot ? Où installer ce City ?... Voir chapitre 7) Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire

4) BUDGET ANNEXE ALIMENTATION – DECISION MODIFICATIVE

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative suivante pour le budget alimentation en raison de travaux d'étanchéité effectués à la base du pignon est par l'entreprise GILLARD :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article 61522 – Entretien de bâtiments	+ 1867,80 €	Article 774 – subventions exceptionnelles	+ 1867,80 €

La décision modificative proposée est adoptée à l'unanimité.

5) BUDGET BOULANGERIE – ADMISSIONS EN NON-VALEURS

Madame le Maire informe le Conseil que le comptable du Trésor a transmis un état sur lequel il expose qu'il n'a pu recouvrer des titres à l'encontre de la SARL « Aux Délices de Lanvéneq » allant de 2010 à 2011, en raison de la liquidation de la société.

Le comptable demande l'admission en non-valeurs de ces titres, dont le montant total s'élève à 10 471,97 € répartis comme suit :

2010 : 4 081,33 €

2011 : 6 390,64 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants :

2010 : 4 081,33 €

2011 : 6 390,64 €

Cette somme sera imputée à l'article 654 « taxes et produits irrécouvrables » du budget annexe boulangerie.

6) AIDE EXCEPTIONNELLE A L'INSTALLATION D'UNE NOUVELLE ACTIVITE PROFESSIONNELLE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention de Monsieur et Madame LUNEAU dans le cadre de l'extension électrique pour un hangar dédié à la fabrication du cidre.

Après discussion, le Conseil Municipal accorde à titre exceptionnel et à l'unanimité une aide à l'installation d'une nouvelle activité professionnelle d'un montant de 600€.

7) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire auprès de Monsieur Philippe NOGUES, Député de notre circonscription, dans le cadre de la réalisation d'un espace multisports (City), projet porté par la Commission Municipale des Jeunes élus depuis février 2015.

Pour information, le coût de l'opération est évalué à 80 000 € HT.

Le Maire propose de solliciter une subvention à hauteur de 10%, soit 8 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à solliciter une subvention de 8000 € au titre de la réserve parlementaire et à signer tout document relatif à ce dossier.

8) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2334-12, L 2334-24 et 25,

Considérant que les travaux routiers prévus aux entrées de bourg afin de limiter la vitesse et sécuriser le cheminement piétonnier, sont susceptibles d'être retenus dans le cadre des opérations d'aménagement de sécurité, au titre des subventions résultant du produit des amendes de police, Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à déposer un dossier de subvention au titre du retour des amendes de police.

9) DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNEE DU PDIPR

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général pour l'entretien des sentiers inscrits au PDIPR.

Une aide de 80 € / km / an est accordée pour l'entretien manuel et une aide de 40 € / km / an pour l'entretien mécanique. Le produit attendu pour l'année 2015 est de 2048,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de solliciter cette subvention auprès du Conseil Général du Morbihan pour l'entretien des sentiers inscrits au PDIPR, et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

11) PERSONNEL – ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Camille MICHEL présente les résultats de la consultation du Centre de Gestion pour l'assurance des risques statutaires de la Commune qui prendra effet au 1^{er} janvier prochain. Au vu de ces résultats et des informations obtenues auprès d'autres communes et du cabinet Consultassur, il est décidé de solliciter le cabinet Consultassur pour une consultation individuelle.

10) PERSONNEL – VALIDATION DES CRITÈRES DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le dispositif de l'entretien professionnel a été instauré à titre expérimental entre 2010 et 2014. Il est devenu obligatoire au 1^{er} janvier 2015 en

lieu et place de la notation. La valeur professionnelle de l'agent est appréciée à partir de critères fixés par l'organe délibérant, après avis du Comité Technique Départemental.

Les critères proposés sont les suivants :

<p>L'efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs</p>	<p>Implication dans le travail</p> <p>Fiabilité et qualité du travail</p> <p>Rigueur</p> <p>Anticipation et planification</p> <p>Initiative</p> <p>Sens de l'organisation</p> <p>Adaptabilité</p>
<p>Les compétences professionnelles et techniques</p>	<p>Connaissance de l'environnement professionnel</p> <p>Entretenir et développer ses compétences</p> <p>Autonomie</p> <p>Savoir rendre compte</p> <p>Maîtrise des compétences techniques de la fiche de poste</p> <p>Connaissances règlementaires et respect des normes et des procédures</p>
<p>Les qualités relationnelles</p>	<p>Sens du travail en équipe</p> <p>Relations avec la hiérarchie</p> <p>Relations avec les élus</p> <p>Relations avec le public</p> <p>Respect des valeurs du service public</p> <p>Discrétion</p> <p>Sens de l'écoute et du dialogue</p>
<p>La capacité d'encadrement ou aptitude à s'adapter à un emploi supérieur</p>	<p>Conduire une réunion</p> <p>Etre force de propositions</p> <p>Gérer les conflits</p> <p>Mobiliser et valoriser les compétences individuelles et collectives</p>

Le CTP a rendu un avis favorable à la réalisation de ces critères. Il est précisé que les critères seront modulés selon les postes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les critères présentés pour l'évaluation du personnel communal.

11) PERSONNEL – CRÉATION D'UNE COMMISSION DU PERSONNEL

Madame le Maire propose la création d'une commission du personnel pour le recrutement des futurs agents de la collectivité.

Sont volontaires : Annie LE GOFF et Christian LE FLOCH.

Cette commission sera donc composée du Maire, d'Annie LE GOFF, de Christian LE FLOCH et de la secrétaire générale.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la composition de cette nouvelle commission.

12) SCHÉMA DE MUTUALISATION

Madame le Maire présente le projet de schéma de mutualisation élaboré par le Cabinet « Décision Publique » et validé par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 24 septembre 2015.

Après discussions, ce projet de Roi Morvan Communauté est adopté à l'unanimité. Toutefois, il est précisé qu'il faut rester vigilant dans son suivi et veiller à suivre les souhaits des élus locaux, notamment dans le maintien du commerce local par le biais des achats des collectivités. De plus, le rôle des instances de pilotage semble flou et mérite quelques améliorations.

13) QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire présente une demande du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) pour une participation de la Commune à hauteur de 0,30 € / habitant pour le fonctionnement 2015. Les élus décident de ne pas accéder à cette requête.

- L'Equipe Enseignante a fait une demande pour la mise en place d'une ATSEM dans la classe des GS-CP, qui pourrait être réalisée lors du remplacement de la personne en charge de la garderie qui partira en retraite en février prochain. Toutefois, le Conseil Municipal préfère envisager l'embauche d'un CDD ou d'un contrat aidé. Le nombre de GS devant diminué les années prochaines, il n'est pas opportun de mettre ses heures sur un emploi titulaire.

- Madame le Maire précise que le réfrigérateur de la cantine est tombé en panne et a dû être remplacé. Le nouvel appareil a été acheté chez Rivoal à Lorient pour un montant de 1282,99 € TTC

- Alain PERRON informe le Conseil Municipal que des travaux vont être réalisés au cours du mois d'octobre au niveau du ruisseau de Loge Coucou sous l'égide de Roi Morvan Communauté.

- Il informe également que le bureau d'études pour l'Aménagement Foncier a été retenu par le Conseil Départemental. Il s'agit d'Axis Conseil de Pontchâteau (44). Le Conseil Départemental n'a pas encore statué sur le projet d'Aménagement Foncier car il est toujours en attente des préconisations de la DDTM.

- Nathalie BOULBEN et Christian LE FLOCH soulèvent les problèmes rencontrés actuellement par les commerces de la Commune et demandent ce que la municipalité pourrait faire. Madame le Maire précise que des rendez-vous ont déjà eu lieu en septembre. Plusieurs conseillers municipaux font part de la difficulté d'agir dans le sens où il est difficile de séparer ce qui concerne leur vie privée et leur activité professionnelle. Nathalie BOULBEN évoque le problème que certaines associations de la Commune ne s'approvisionnent pas nécessairement dans les commerces de la Commune. Christian LE FLOCH propose de réfléchir à un conditionnement des subventions aux associations. Le Maire propose d'aborder le sujet des commerces dans le mot du Maire du prochain bulletin municipal.

- Nathalie BOULBEN demande à Madame le Maire si le chemin reliant la rue des écoles et la rue des marronniers est carrossable, car il semblerait qu'un véhicule emprunte régulièrement ce chemin. Madame le Maire explique qu'il semble que non, mais vérifiera et prendra les mesures nécessaires.

- Nathalie BOULBEN explique au Conseil Municipal qu'un article de la loi NOTRe précise qu'un espace réservé à l'expression des élus ne faisant pas partie de la majorité dans les communes de plus de 1000 habitants doit désormais être accordé dans le bulletin municipal. Madame le Maire précise que ce point va être étudié et qu'une réponse sera faite ensuite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.
